Reçu le

1 1 MAI 2016

SUAT

Le Directeur Départemental,

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer SUAT/Unité planification Cité Administrative Rue Jules Ferry - B.P. 90 33090 BORDEAUX Cedex

A l'attention de Madame POUYATOS

Bordeaux, le

1 0 MAI 2016

Groupement Opération Prévision GOP/SPRAP/BEPNat/ASD/NPS/A.35821/2016- **48479** <u>Vos Réf.</u>: V/Transmission en date du 24 mars 2016 Affaire suivie par capitaine Christophe TEYSSIER et lieutenant Jean Michel PLANTEY

Objet: Plan Local d'urbanisme – Porter à connaissance

Commune de SAINT MAGNE

P.J. : - Fiches de contrôle des points d'eau

Annexe « Les voies engins »
 Annexe « Les voies échelles »

- Annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – principes généraux »

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur la défense incendie de la commune de Saint Magne dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, au titre du Porter à Connaissance.

1. Réglementation applicable

Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours. Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Elle doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS. Les principes sont énoncés dans l'annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – principes généraux ».

Les zones exposées à un risque majeur

La commune est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée au risque de feu de forêt.

Ainsi, les règles de débroussaillement doivent être incluses dans le règlement du plan d'urbanisme (article L. 322-3 du code forestier).

S'agissant des obligations liées à des exploitations ou installations particulières, l'implantation de bâtiments industriels est interdite à moins de 20 m des peuplements résineux. Cette distance est portée à 30 m pour des installations classées, soumises à déclaration ou à autorisation, représentant des risques particuliers d'incendie ou d'explosion (Article 2-3-3).

2. Analyse de la défense incendie existante

A l'analyse des documents transmis et au vu des éléments techniques en possession du SDIS, certains secteurs géographiques bâtis laissent apparaître une défense incendie insuffisante.

2.1. Les secteurs ci-après ne sont pas défendus pour un risque courant, car les points d'eau sont trop éloignés (à plus de 200 mètres)

Bruillet, Jeantonnet, Sud Ouest de Bruillet, Tradjean, Meysouau, Lapeyre, Est de Seignouret, Noël, Pujau Bourdau, Bastit, Caillau Despos, Caillaou, Les Auderts, le Quette, La Serre, L'Aouarsey, Les Andrieux, Ferrier, Teycheney, Le Rous, Beilligue, Mussotte, Couyret, Paillasse, Pujau le Rigoulet, Bourioc, Barbey Bruillet, Marteau, Cuvion, Briche, L'Indépendance, Pierrette, Le Pavillon, Treytin, Chère, La Hane (nord de Douence), Hazera, Le Désert, Roumégous, Gueyne, La Binte, Ripaille, L'Amic,

Les fermes agricoles piste de Gujan, piste du Martat et Domaine de la Pierre.

2.2. Les secteurs ci-après sont mal défendus pour un risque courant, car les hydrants présentent un débit insuffisant ou sont trop éloignés du bâti à défendre

Douence, Sarte, Janicot, Le Martat, Chateau de St Magne.

Pour pallier ces carences en eau, il convient de déterminer avec le chef du centre de secours de Belin-Beliet les mesures à mettre en place pour obtenir les moyens hydrauliques nécessaires et adaptés, en fonction des risques (renforcement ou maillage de réseau, implantation de bouches ou poteaux incendie normalisés, création de réserves d'eau auto-alimentées, etc.).

3. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Directeur Départemental,

Colonel Dominique MATHIED
Colonel Jean-Paul DECELLIERES

Copies pour information à :
Groupement Sud-Ouest

CIS Belin-Beliet

Mairie de Saint Magne

Commune: ST MAGNE Date: 11/05/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-STMAG-009-BELI

C.I.S : BELIN BELIET

Représentants: Mairie O

Gestionnaire réseau N

ST M	ST MAGNE 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Au Ma	Autres services : Matériel de Contrôle : Casomobilo	: trôle : Caco	olido G		
ž	Туре	Adresse	Débit	Débit	Pression	Pression		Codes	
5	P1100	LOT I A DALINADE ALINIO 010		a - Dar	aynamique	statique	Capacite	Anomalies	Etat
			89	48	0.0	3.5			
ω	PI100	LOT LA DAUNADE AU N° 044	59	44) 1			Disponible
1~	P1100	PI100 LOT LA DAUNADE AU N° 066	000			3,5		30	Débit faible
ω	PI100	PI100 RTE DE BELIET (SCIEDIT D	20	46	0.0	3,5			Disponible
		SOFA)	63	45	0.0	00			
တ	PI100	Pi100 IMP DU CHÂTEAU D'EAU	130	04	0 7	7, 7			Disponíble
10	P!100	PI100 RTE DE BORDEAUX (LD VAI FNCF ALI HI M)			0.	2.2			Disponible
₹	· P1100	LE BOURG À GAUCHE DE LA SALLE DES	0 0	90	1.2	2.2		38 (1)	Disponible
1		EFTEC	0/	20	0,0	2.2			
	P1100	P1100 RTE DE LOUCHATS	65	45	00	C			Disponible
18	P1100	P1100 RTE DE JOUÉ	6.5	7	0 0	7,7			Disponible
20	P1100	PI100 RTE DU BARP AU Nº 006	3 3	2 0	0.0	3.0			Disponible
30	PI100	PI100 LOT LES GALIPES	7.7	0	0.0	2.2			Disponible
32	P1100	PI100 LOT CANTECL OLIGINE	5	44	0.0	2,2		30	Debit faible
			53	33	0.0	2.5		25 - 38 (1)	Dienomiblo
								7.3	מומוווסלפום

Disponible

Commune: ST MAGNE Date: 04/05/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-STMAG-010-BELI

C.I.S : Bi

ST MAG

ŝ

۲., د۸

يء ري

4

رن

16

رب ون

28

Représentants · Mairie N

BELIN GNE 2	BELIN BELIET GNE 2	j	Au Ma	Representants: Mairie N Autres services: Matériel de Contrôle: Casomobilo	: Mairie N : : trôle : Caso		Gestionnaire réseau N	Z	
					100 . Cast				
Туре	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression	Pression	Capacité	Codes	Etat	
P1100	P1100 DOUENCE - A CÔTÉ DE LA SALLE DES	i,	1		200		Anomalies		
27.00	DOUENCE - RTE DE SAUCATS ALI Nº 020 À	CC	1,	0.0	3.0		30	Débit faible	
70.11		30	16	0:0	3.0		C		
P1100	-0-						000	Debit faible	_
	DROITE	36	16	0.0	3.0		30	D 41-2 6-2-1	
P1100		7			-		000	Debit faible	
	GAUCHE)	ກ_	œ	0.0	2.5		60		
U.	LE MARTAT (RTE DE SAUCATS AU N° 032)						-0	Indisponible	
۵	RTE DE LOUCHATS (D110 F6 A I A					09	75 - 76	Indisponible	
<u>-</u>	DÉCHETTERIE)					08	77		
P1100		i i				3	9/-6/	Indisponible	
		28	45	0.0	3,0		30	Dábit faible	
OC	D5E6 CAILLAU DESPOS							במו ומוחם	
						120	92	Indisponible	

Indisponible



Reçu le 11 MAI 2016 SUAT Le Directeur Départemental,

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer SUAT/Unité planification Cité Administrative Rue Jules Ferry - B.P. 90 33090 BORDEAUX Cedex

A l'attention de Madame POUYATOS

Bordeaux, le

1 0 MAI 2016

Groupement Opération Prévision
Service Prévision
GOP/PRS/BEPNat/ASD/NPS/A.35821/2016 - **48492**<u>Vos réf.</u>: V/Transmission en date du 24 mars 2016
Affaire suivie par capitaine Christophe TEYSSIER et lieutenant Yvan DUBOURDEAU

Objet : Plan Local d'Urbanisme - Porter à connaissance

Commune de SALLES

<u>P.J.</u>: - Fiches de contrôle des points d'eau

Annexe « Les voies engins »
 Annexe « Les voies échelles »

- Annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – principes généraux »

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur la défense incendie de la commune de Salles dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, au titre du Porter à Connaissance.

1. Réglementation applicable

Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours. Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Elle doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS. Les principes sont énoncés dans l'annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – principes généraux ».

Les zones exposées à un risque majeur

La commune est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée au risque de feu de forêt.

Ainsi, les règles de débroussaillement doivent être incluses dans le règlement du plan d'urbanisme (article L. 134-6 du code forestier).

S'agissant des obligations liées à des exploitations ou installations particulières, l'implantation de bâtiments industriels est interdite à moins de 20 m des peuplements résineux. Cette distance est portée à 30 m pour des installations classées, soumises à déclaration ou à autorisation, représentant des risques particuliers d'incendie ou d'explosion (Article 2-3-3 du règlement de protection de la forêt contre l'incendie).

2. Analyse de la défense incendie existante

A l'analyse des documents transmis et au vu des éléments techniques en possession du SDIS, certains secteurs géographiques bâtis laissent apparaître une défense incendie insuffisante.

2.1. Les secteurs ci-après sont dépourvus de défense incendie

Le petit Lagnerau, La Girouette, Barricot, Chemin du moulin des vaches coté Caplane, Fachat, Chemin du moulin des Gardères, Naz de hé, Phalip, Peybideau, Bourre, Bas, Le Martinet, Argilas, Buou l'Aygue, Le pique, Le crouts, Le mayne.

2.2. Les secteurs ci-après sont insuffisamment défendus pour un risque courant, car les ressources en eau présentent un débit insuffisant ou sont trop éloignées du bâti à défendre

Caudos piste N, Chemin du tambour, Route de la molle, Jeantoulic, Le lousteau neuf, Route de jean roux entre le chemin de l'étang et le chemin de l'école, Jean roux, Chemin de Sempey, Nord Est du lieu dit le Lort route du Beguey, Chemin de Bastide, Paris, Les écuries de TAHAA, Sud Ouest de Larrieu, Nord de Peylahon route de Blanquette, Hourcet, Argilas, Chemin de Thiot, Lavignolle lieu dit Plantey chemin du Heutge, Lavignolle lieu dit Arnauchon, Prado, Gambetta.

2.3. Les secteurs ci-après sont défendus par des poteaux incendie de 65 mm considérés par les services d'incendie et de secours comme des prises accessoires

Lieu-dit Arnautille chemin de Grollet.

Pour pallier ces carences en eau, il convient de déterminer avec le chef du centre de secours de Salles, les mesures à mettre en place pour obtenir les moyens hydrauliques nécessaires et adaptés, en fonction des risques (renforcement ou maillage de réseau, implantation de bouches ou poteaux incendie normalisés, création de réserves d'eau auto-alimentées, etc.).

3. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Directeur Départemental,

Colonel Jean-Paul DECELLIERES

Copies pour information à :

- Monsieur le chef du Groupement Sud-Ouest
- Monsieur le chef du CIS Salles
- Mairie de Salles

Commune: SALLES Date: 22/04/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-001-SALL

C.I.S : SALLES

N?4

Représentants : Mairie N

Autres services:

Matériel de Contrôle : Casomobile

Gestionnaire réseau N

		Fiat	Débit faible	Débit faible	Déhit faible	ממומומ	Débit faible	Débit faible	Disponible	Disponible	Disposible	שמווסלפום	Disponible	Disponible	Disponible	Disnouble		Disponible	Disponible	Disponible	Cidinonal	
	Codes	Anomalies	51	30	22 - 30		30	30			35											
	Capacité		-																			
	Pression	anhine	4.0	4.5	4.0	4.0) (4.0	5,4	4,5	4,2	4.2		1 4	4 4	 	2		50.4	4.5	4	30.00
	Pression		0.0	0.0	0 0	0.0		0.0	1.5	0.0	1,5	6	5 7	Ω,	0.	0.0	35	c.	7.0	3,2	2.1	0.5
	Débit à 1 bar	70	47	42	44	38	PE	t 6		200	0/	69	67	5 6	2)	65	102	120	2 6	071	83	44
	Débit maximum	28	0 0	00 8	20	53	49	2 2		00 00	00	88	0.00	3 6	5 6	000	120	120	120	0 0	00.	91
	Adresse	RTE DE CASTANDET (LD GROLLET)	P1100 CHE D'ARNAUTILLE / RTE DI I CAPI ANNE	PI100 ECOLE RTE DE LA MOLLE	PILOS BATE DE LA MOLI DE		PI10S RTE DE LA MOLLE	LD LE CAPLANNE (SCIERIE POUMEYRAL)	D 108 LE MARTINET	CASERNE DES SAPEURS-POMPIFRS	RTE DI MADTINITA A LO PARTITION DE LA PROPERTIE DE LA PROPERTI	(VIE DO WAR INET (LOT BEAU SITE)	PI100 LOT LES CLOS DE PAJOT	LOT LE BROUSTEYRE	RTE DU MARTINET (LOT BFALISE IOLIB)	PI300 DOMAINE DI PONT DE L'ASSE	יייון מטיי טייי טר רחייה	RUE DE LA HAUTE LANDE AU N° 033	LOT LOUSTAOU	P1100 ALL DU CHAMP DE FOIRE	BES ANDER ESTINA	STOCKED TO THE STOCKE
	lype	P170	P1100	P1100	P1100		Pi100	PI100	PI100	P1100	PITON		PI100	P1100	PI100	P1100		P1100	PI100	Pi100 /	00710	
014	2	22	92	75	7.3	i	4	68	09	27	08	2	9.	93	21	34	!	-	8	33	:42	

Commune: SALLES Date: 22/04/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-002-SALL

C.I.S : SALLES

N°2

Représentants: Mairie N

Gestionnaire réseau N

Matériel de Contrôle : Casomobile Autres services :

2.0 3.0 3.2 4.3 3.5 4.2 3.6 4.5 3.2 4,5 3.2 4,5 3.2 4,5 3.3 4.5 2.2 3.9 2.2 3.9 2.2 3.9 2.5 4.5 2.5 4.5 1,5 4.2 1,5 4.2 2.5 4.5 2.5 4.	ž	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression	Pression	Capacité	Codes	i.
PHOR CHE DE BLANDUETTE AUN 7002 115 90 20 3.0 2 PORTAIL PHOR CHE DE BLANDUETTE AUN 7002 115 90 20 3.0 2 PORTAIL PHOR DE LARRIEU CHE DE FOURAT 120 120 3.5 4.2 4.2 PHOR RTE DE LA GARENNE (TAUDIGNON) 120 120 3.6 4.5 4.2 PHO PARC DE TAUDIGNON 110 92 2.8 4.2 4.2 PHO PARC DE TAUDIGNON 120 120 3.2 4.5 4.2 PHO PARC DE TAUDIGNON 120 120 3.2 4.5 4.2 PHO PARC DE TAUDIGNON 120 120 3.2 4.5 4.0 4.0 PHO PARC DE LA GARENNE (SCIENE COURBIN) 120 120 3.2 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 <td< td=""><td>67</td><td>BI100</td><td>CHÂTEAU D'EAU HOBRE</td><td></td><td></td><td>226</td><td>Statique</td><td></td><td>Anomalies</td><td>Etat</td></td<>	67	BI100	CHÂTEAU D'EAU HOBRE			226	Statique		Anomalies	Etat
PHTOO LD LARREU CHE DE FOUNAT 110 90 30 32 43 43 43 43 43 43 44 45 44 45 44 45 44 45 4	7-	P1100	CHE DE BLANQUETTE AU N° 002	7 7						Indisponible
PH100 RTE DE LA GARENNE 120 120 120 4.3 PH100 RTE DE LA GARENNE 120 120 3.5 4.5 PH100 RTE DE LA GARENNE TAUDIGNON) 120 120 3.6 4.5 PH100 PARC DE TAUDIGNON 170 120 120 3.2 4.5 PH100 PARC DE TAUDIGNON 120 120 120 4.5 4.0 PH100 PARC DE TAUDIGNON 120 120 120 4.2 4.0 PH100 PARC DE LA GARENNE (SCIERIE COURBIN) 120 120 2.6 4.2 4.0 PH100 CHE DE CALVIN 45 29 0.0 2.5 4.2 1.0 PH100 CHE DE CALVIN 45 29 0.0 2.5 4.0 1.0 PH100 CHE DE JEAN DE JEANNE 120 102 2.6 4.0 1.0 1.0 PH100 RTE DE JEAN DE JEANNE 110 1.0 2.5 4.5 1.0 1.0	.03	Pi100	D ARRIEL CHE DE EOLIDAT	2	90	2.0	3,0			Disponible
PITON RTE DE LA GARENNE TAUDIGNON 120 120 3.5 4.2 4.5 14.5	,	2		120	120	3.2	¥.3			
PHTOD RTE DE LA GARENNE (TAUDIGNON) 120 120 36 4.5 PHTOD PARC DE TAUDIGNON 110 92 2.8 4.5 PHTOD PARC DE TAUDIGNON 120 120 3.2 4.5 PHTOD RAC DE LA GARENNE (SCIERIE COURBIN) 120 120 3.2 4.5 PHTOD CHE DE CALVIN AU N° COR 87 7.3 1.8 4.0 PHTOD CHE DE CALVIN AU N° COR 87 2.9 0.0 2.5 3.0 PHTOD CHE DE CALVIN AU N° COR 115 91 2.2 3.9 1.0 1.0 PHTOD CHE DE CALVIN AU N° COR 120 120 2.5 3.9 1.0 1.0 2.5 3.0 1.0 PHTOD CHE DE CALVIN AU N° COR 120 120 1.0 2.2 3.9 1.0 <t< td=""><td>7</td><td>DO 1.100</td><td>KIE DE LA GARENNE</td><td>120</td><td>120</td><td></td><td>4.2</td><td></td><td></td><td>Disponible</td></t<>	7	DO 1.100	KIE DE LA GARENNE	120	120		4.2			Disponible
PHTOR PARC DE TAUDIGNON 110 92 2.6 4.5 PHTOR PARC DE TAUDIGNON 120 120 3.2 4.5 PHTOR PTE DE LA GARENNE (SCIERIE COURBIN) 120 120 3.2 4.5 PHTOR CHE DE CALVIN AU N° COR 87 7.3 1.8 4.0 PHTOR CHE DE CALVIN AU N° COR 87 7.3 4.0 9.0 PHTOR CHE DE CALVIN AU N° COR 175 9.1 2.5 3.0 1.0 PHTOR CHE DE CALVIN AU N° COR 120 1.0 2.5 3.0 1.0 PHTOR CHE DE CALVIN AU N° COR 120 1.0 2.5 4.0 1.0 PHTOR RTE DE LACACINE BUNNE AU N° 0.01 1.0 1.2 3.8 4.5 1.0 PHTOR CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN 1.6 1.0 2.5 4.5 1.0 1.0 PHTOR CHE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 0.02 1.0 2.5 4.5 1.0 1.0 1.5 4.5	~	P1100	RTE DE LA GARENNE (TAUDIGNON)	120	120		7. 1	-		Disponible
P1100 RTE DE LA GARENNE (SCIERIE COURBIN) 120 120 4.5 4.5 P1100 RTE DE LA GARENNE (SCIERIE COURBIN) 120 120 3.2 4.5 9.0 P1100 CHE DE CALVIN AU N° COSE 87 73 1.8 4.0 9.0 P1100 CHE DE CALVIN AU N° COSE 87 73 1.8 4.0 9.0 P1100 CHE DE CALVIN AU N° COSE 115 91 2.5 3.9 9.0 2.5 3.0 9.0	96	PJ: 00	PARC DE TAUDIGNON	110	22	0.0	3,4			Disponible
P1100 RTE DE LA GARENNE (SCIERIE COURBIN) 120 120 32 4.5 P1100 CHE DE CALVIN AU N° COB 87 73 1,8 4.0 P1100 CHE DE CALVIN AU N° COB 87 73 1,8 4.0 P1100 CHE DE CALVIN AU N° COB 45 29 0.0 2.5 30 P1100 CHE DE CALVIN AU N° COB 115 91 2.2 3.9 30 10 P1100 STADE LANDUETTE 120 102 2.6 4.0 10 </td <td>97</td> <td>P1100</td> <td>PARC DE TAUDIGNON</td> <td>2 0</td> <td>76</td> <td>χ,α</td> <td>4.2</td> <td></td> <td></td> <td>Disponible</td>	97	P1100	PARC DE TAUDIGNON	2 0	76	χ,α	4.2			Disponible
P1100 CHE DE CALVIN AU N° 008 87 73 1,8 4,0 10 P1100 CHE DE CALVIN AU N° 008 87 73 1,8 4,0 10 P1100 CHE DE CALVIN AU N° 008 87 29 0,0 2,5 30 P1100 CHE DE CALVIN AU N° 016 115 91 2,2 3,9 30 1 P1100 RTE DE JEAN DE JEANNE AU N° 016 120 100 2,2 4,0 1 1 P1100 RTE DE JEAN DE JEANNE AU N° 014 120 120 3,5 4,5 1	4	P1100	RTE DE LA GARENNE (SCIERIE COLIRERA	071	120	3.2				Disponible
PITOD CHE DE CALVIN AUN DUS 87 73 1.8 4.0 4.0 PITOD CHE DE CALVIN AUN DUS 45 29 0.0 2.5 3.9 PITOD STADE LANQUETTE 115 91 2.2 3.9 3.0 PITOD RTE DE JEAN DE JEAN NE AUN OTH 120 120 2.2 3.8 4.5 PITOD RTE DE JEAN DE JEAN NE AUN OTH 120 120 2.2 3.8 4.5 4.5 4.5 PITOD RTE DE LA GARENNE AUN OTH 116 100 2.5 4.5 4.5 4.5 PITOD RUE CASTERA AUN OTH 120 102 87 1.5 4.2 4.5 PITOD RUE CASTERA AUN OTH 120 120 120 2.5 4.5 4.5 4.5 PITOD RUE CASTERA AUN OTH 120 120 120 120 4.0 4.0 4.0 PITOD LOT EMERAUDE AUN OTH 120 120 120 4.0 4.0 4.0 4.0 PITOD ALL FELIX ARNAUDIN / RUE DE LA CROIX 120 110 2.4 4.0 4.0 4.0 4.0 PITOD BLANCHE 120 120 120 120 120 4.	12	P1100	CHE DE CALVAN ALAS COS	120	120	3,2	4,2			oldinon al
P1100 CHE DE CALVIN 45 29 0.0 2.5 30 P1100 STADE LANGUETTE 115 91 2.2 3.9 30 P1100 RTE DE JEAN DE JEANNE AU N° 016 120 102 2.6 4.0 3.9 P1100 RTE DE JEAN DE JEANNE AU N° 016 120 100 2.2 3.8 4.5 P1100 RTE DE LA GARENNE AU N° 011 120 120 3.5 4.5 4.5 P1100 CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN 116 100 2.5 4.5 4.5 P1100 RUE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 030 120 102 87 4.2 1.5 P1100 RUE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 030 120 103 2.5 4.5 1.5 P1100 LOT EMERAUDE AU N° 002 105 85 2.0 4.0 1.0 P1100 ALL FELIX ARNAUDIN / RUE DE LA CROIX 120 110 2.4 4.0 1.0	1	2	CIE DE CALVIN AU N' 008	87	73	8.	0.4			Cisporiiole
P1100 RTADE LANQUETTE 115 91 2.5 3.9 30 P1100 RTE DE JEAN DE JEANNE AU N° 016 120 102 2.6 4.0 3.9 30 P1100 RTE DE JEAN DE JEANNE AU N° 011 120 100 2.2 3.8 4.0 3.8 4.5 4.0 4.0 4.0	06	P1100	CHE DE CALVIN	45	29) i			Disponible
PI100 RTE DE JEAN DE JEANNE AU N° 016 120 120 102 2.6 4.0 PI100 RTE DE JEAN DE JEANNE 120 100 2.2 3.8 8 PI100 RTE DE LA GARENNE AU N° 011 120 120 3.5 4.5 8 PI100 CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN 116 100 2.5 4.5 8 PI100 CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN 116 100 2.5 4.5 8 PI100 CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN 102 87 1.5 4.2 8 PI100 RUE CASTÉRA AU N° 002 120 103 2.5 4.5 8 1 PI100 RUE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 030 120 103 2.5 4.5 1 1 PI100 LOT EMERAUDE AU N° 002 105 85 2.0 4.0 1 1 PI100 ALL FELIX ARNAUDIN / RUE DE LA CROIX 120 110 2.4 4.0 1	32	P1100	STADE LANQUETTE	1 1 1	3 2		2.5		30	Débit faible
PI100 RTE DE JEAN DE JEAN NE 120 102 2.6 4.0 PI100 RTE DE LA GARENNE AU N° 011 120 120 3.5 4.5 PI100 CHE DE LA GARENNE AU N° 012 120 3.5 4.5 PI100 CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN 116 100 2.5 4.5 PI100 PCE SAINT-PIERRE 96 84 2.2 4.2 PI100 RUE CASTÉRA AU N° 002 102 87 1,5 4.2 PI100 RUE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 030 120 103 2.5 4.5 PI100 LOT EMERAUDE AU N° 002 105 85 2.0 4.0 PI100 BLANCHE 120 110 2.4 4.0	87	P!100	STE DE JEAN DE JEANNE ALL N° 018	2 6	55	2.2	න ල			Disponible
PI100 RTE DE LA GARENNE AU N° 011 120 120 120 3.5 4.5 PI100 CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN 116 100 2.5 4.5 BI100 CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN 116 100 2.5 4.5 PI100 CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN 102 84 2.2 4.2 PI100 RUE CASTÉRA AU N° 002 102 87 1,5 4.2 PI100 RUE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 030 120 103 2.5 4.5 PI100 LOT EMERAUDE AU N° 002 105 85 2.0 4.0 PI100 ALL FELIX ARNAUDIN / RUE DE LA CROIX 120 110 2.4 4.0	72	P1100 F	NATE OF ITAM OF ITAMINIT	170	102		4.0			Disposible
PI100 RTE DE LA GARENNE AU N° 011 120 120 3.5 4.5 6 PI100 CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN 116 100 2.5 4.5 8 B1100 PCE SAINT-PIERRE 96 84 2.2 4.2 8 P1100 RUE CASTÉRA AU N° 002 102 87 1,5 4.2 8 P1100 RUE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 030 120 103 2.5 4.5 8 P1100 LOT EMERAUDE AU N° 092 105 85 2.0 4.0 8 P1100 ALL FELIX ARNAUDIN / RUE DE LA CROIX 120 110 2.4 4.0 8			יר טר טראוא טם טראואות	120	100					
PI100 CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN 116 100 2.5 4.5 BI130 PCE SAINT-PIERRE 96 84 2.2 4.2 PI100 RUE CASTÉRA AU N° 002 102 87 1.5 4.2 PI100 RUE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 030 120 103 2.5 4.5 PI100 LOT EMERAUDE AU N° 002 105 85 2.0 4.0 PI100 ALL FELIX ARNAUDIN / RUE DE LA CROIX 120 110 2.4 4.0	מז	P/100 F	RTE DE LA GARENNE AU N° 011	120	120	0				Disponible
BI1300 PCE SAINT-PIERRE 96 84 2.2 4.5 PI100 RUE CASTÉRA AU N° 002 102 87 1,5 4.2 PI100 RUE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 030 120 103 2.5 4.5 PI100 LOT EMERAUDE AU N° 092 105 85 2.0 4.0 PI100 ALL FELIX ARNAUDIN / RUE DE LA CROIX 120 110 2.4 4.0	99	P1100 (CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN	116	100	5 6	6.5			Disponible
PI100 RUE CASTÉRA AU N° 002 102 87 1,5 4.2 PI100 RUE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 030 120 103 2.5 4.5 PI100 ALL FELIX ARNAUDIN / RUE DE LA CROIX 120 110 2.4 4.0	28	B1100 F	CE SAINT-PIERRE	96	2 2					Disponible
PI100 RUE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 030 120 103 2.5 4.5 PI100 LOT EMERAUDE AU N° 032 105 85 2.0 4.0 PI100 ALL FELIX ARNAUDIN / RUE DE LA CROIX 120 110 2.4 4.0	ග	PI100 F	NUE CASTÉRA AU Nº 002	100	1 1	7.7				Disponible
PI100 LOT EMERAUDE AU N° 092 120 105 85 2.5 4.5 P1100 ALL FELIX ARNAUDIN / RUE DE LA CROIX 120 110 2.4 4.0	တ	P1100 F	TUE DE LA CROIX BI ANCHE ALL Nº 030	70	0	1,5				Disponible
PI 100 BLANCHE	23	D12.00		120	103	2.5				000
120 BLANCHE 2.4 4.0	1 4 c	0000	CLEMERACUE AO N. 092	105	85	2.0	4.0			olsportible Pictorial
		00 : 1	LANCHE	120	110	2,4	4.0			

Commune: SALLES Date: 22/04/2015

Tournée ressources en eau n°: 2015-SALLE-003-SALL

C.I.S : SALLES

N?3

Représentants: Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services:

Matériel de Contrôle : Casomobile

Ž	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression	Pression	Capacité	Codes	10	
65	P1100	PI100 ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT	000	7.00				Anomalies	רומו	
50	P1100	RES DU CHÂTEAII (ENTRÉE)	0	/0	Σ,	6.4			Disponible	
ir oc	00110		080	68	1.6	5,0			Dispopiblo	
3	2	DES DU CHALEAU (LA FAISANDERIE)	06	80	2.2	5.3			מבו	
20	P1100	RES DO CHALEAU (TRANCHE NON	74	99	7				Disponible	
F-	P1100	RES DU CHÂTEAU (TRANCHE NON			2	7.4			Drsponible	
51	PI100	PI100 RES DU CHÂTEAU (RUE DES BRUYÈRES)	Ub	7.4				44	Indisponible	
52	P1100	RES DU CHÂTEAU (PCF DES BRI VEDES)		4	2.0	4.6			Disponible	
1		י פוטוראבט	80	62	4.	8.4				
53	P1100	PI 100 RES DU CHÂTEAU (PCE DES HORTENSIAS)	82	68	1.0				Disponible	
54	PH100	PI100 RES DU CHÄTEAU (ENTRÉE LOT)	80	27	1 0	0.			Disponible	
55	P1100	RES DU CHÂTEAU (RUE DES		5	0.0	4,3			Disponible	
		KHODODENDRONS)	000	69	4,	8,4				
56	P1100	RES DU CHATEAU (PCE DES RHODODENDRONS)	79	90	-				Uisponible	
57	P1100 F	RTE DU BÉGUEY AU N° 012	121	108	2 0	7:4	,		Disponible	
9	P1100 F	RUE DU CHÂTEAU AU N° 045	124	200	0.7	4.5			Disponible	
76	P1100 F	RTE DE BADET FACE ALI Nº 027	1 1	C n	2,5	4,0			Disponible	
		170 100 100	0/	57	0.7	3.7				
10	P1100 L	LOT DU GRAND CHEMIN AU N° 009	101	85	7.0	. 0			Disponible	
کـ دی	P1100 L	LOT DU GRAND CHEMIN AU N° 023	97	000		J. 1			Disponible	
			5	000	2,0	4 0			Disponible	

Commune: SALLES Date: 22/04/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-004-SALL

C.I.S: SALLES

N?4

Représentants: Mairie N

Gestionnaire réseau N

120 Dispose Di	°Z,	Туре	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes	Etat
CHE DU PUJEAU AU N 1021 99 76 1.7 3.5 RES DU VAL DE L'EYRE (HLM) 83 73 1.5 3.5 25 RTE DE BADET AU N' 0.05 70 57 0.8 4.0 44 RTE DE BADET AU N' 0.05 70 57 0.8 4.0 44 RTE DE BADET AU N' 0.05 70 57 0.8 4.0 44 RUE DU BADET AU N' 0.05 83 68 1.2 3.5 4 CAMBRELENT 71 83 60 1.0 3.5 7 CAMBRELENT 71 3.5 60 1.0 3.5 7 4.4 CHE DU PULGAU 83 60 1.0 3.5 9 4.0 1.0 3.5 9 CHE DU PULGAU 71 51 86 6.0 1.0 3.0 9 4.0 1.0 9 9 4.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0 1.0		P1100	ALL DE BADET	91	7.2				Anomalies	ğ
RES DU VAL DE LEYRE (HLM) 83 73 1.5 3.5 26 RTE DE BADET AU N. 0.054 70 57 08 40 44 RTE DE BADET AU N. 0.055 70 57 08 40 44 RTE DE BADET AU N. 0.055 70 57 08 40 44 RAWEN INCOLAS BREWONTIER / RUE JULES 85 68 1,1 3.5 68 40 CHE DU PUJGAU FACE AU N. 0.02A 83 60 1.0 3.5 60 40 3.5 CHE DU PUJGAU 83 60 1.0 40 3.5 60 40 3.1 1.0 CHE DU PUJGAU 71 51 0.8 50 40 3.5 60 60 40 3.0 60 60 40 3.0 60		P1100	몽	000	7,87	4. 1.	3.5			Disponible
RTE DE BADET AU N' 049 70 75 75 75 74 RTE DE BADET AU N' 055 70 57 08 40 44 RTE DE BADET AU N' 055 70 57 08 40 44 RAWENICOLAS BREMONTIER / RUE JULES 85 68 12 3,5 7 CHE DU PULGAU 83 63 1,1 3,5 7 44 CHE DU PULGAU 83 60 1.0 3,5 7 4.0 31 CHE DU PULGAU 71 51 0.0 4,0 3,0 31 1 CHE DU BASCIDIA 71 51 0.8 50 30 30 1 CHE DU HALOP AU N' 005 102 74 1,5 3,5 4 CLOTURE - 22 1 RES PONT DE MARTIN AU N' 004 80 67 1,2 3,5 8 1 8 1 8 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 </td <td></td> <td>PI100</td> <td>RES DU VAL DE L'EYRE (HLM)</td> <td>0 00</td> <td>1 2</td> <td></td> <td>3,5</td> <td></td> <td></td> <td>Disponible</td>		PI100	RES DU VAL DE L'EYRE (HLM)	0 00	1 2		3,5			Disponible
RTE DE BADET AU N. 055 70 57 08 4.0 RUE DE BADET AU N. 055 70 57 08 4.0 CAMBRELENT 83 68 1.2 3.5 CHE DU PUJEAU FACE AU N° 040 83 63 1.1 3.5 CHE DU PUJEAU FACE AU N° 040 83 63 1.0 3.5 9 CHE DU BASTIDE AU N° 022 0 0 0 4.0 4.0 3.1 CHE DU BASTIDE AU N° 022 0 0 0 4.0 4.0 3.1 CHE DU BASTIDE AU N° 028 51 0.0 0 4.0 3.0 3.1 CHE DU BASTIDE AU N° 028 51 3.0 0.0 3.0 3.0 3.0 RTE DU PONT DE MARTIN (DDE) 102 74 1.5 3.5 4.CLOTURE-22 RES PONT DE MARTIN AU N° 004 80 67 1.2 3.2 4.CLOTURE-22 CHE DE SANGGUES AU N° 003 67 1.2 3.5 9 4.CLOTURE CADACAACAACAACAACAACAACAACAACAACAACAACAA		P1100	RTE DE BADET AU N° 049	3	C	٠ ن			25	Disponible
RUE NICOLAS BREMONTIER / RUE JULLES 70 37 08 4.0 CAMBRELENT CHE DU PUJEAU FACE AUN" 040 83 63 1,1 3.5 CHE DU PUJEAU FACE AUN" 040 83 63 1,1 3.5 9 CHE DU PUJEAU 83 60 1,0 3.5 9 3.1 CHE DU PUJEAU 0 0 0 4,0 3.5 9 CHE DU PUJEAU 71 51 0.8 5.0 3.1 3.1 CHE DU BASCUIN 71 51 0.8 5.0 3.0 3.0 CHE DU HALOP AUN" 028 51 3.9 0.0 3.5 4.0 4.0 RTE DU PONT DE MARTIN (DDE) 102 74 1.5 3.5 4.0 4.0 7.1 4.0 7.1 4.0 7.1 4.0 7.1 4.0 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 7.2 <td></td> <td>P1100</td> <td>RTE DE BADET AU N° 055</td> <td>0 / 2</td> <td>1</td> <td>- 1</td> <td></td> <td></td> <td>44</td> <td>Indisponible</td>		P1100	RTE DE BADET AU N° 055	0 / 2	1	- 1			44	Indisponible
CHE DU PUJEAU FACE AU N° 040 83 63 1,1 3,5 CHE DU PUJEAU FACE AU N° 040 83 63 1,1 3,5 CHE DU PUJEAU 83 60 1.0 3,5 CHE DU PUJEAU 83 60 1.0 4,0 31 CHE DE LA BASTIDE AU N° 028 51 9 0 4,0 31 CHE DU BASQUIN 71 51 0,8 50 30 RTE DU PONT DE MARTIN (DDE) 102 74 1,5 3,5 4 CLOTURE - 22 RES PONT DE MARTIN AU N° 004 80 58 2,0 3,5 4 CLOTURE - 22 RES PONT DE MARTIN AU N° 004 86 67 1,2 3,5 A CLOTURE - 22 CHE DE SANGUES AU N° 003 80 67 1,2 3,5 A CLOTURE - 25 RUE DE JANDE JEANNE 105 80 67 1,2 3,0 RES RUE DE LA COMETE AU N° 003 - LOT DE 87 60 1,0 3,5 RES RES LE PETIT JONCQUES 120 1,0		P1100	RUE NICOLAS BREMONTIER / RUE JULES CAMBRELENT	85	97	0 8	4.0			Disponible
CHE DU PUJEAU 83 60 1.0 3.5 9.0 1.0 3.5 9.0 1.0 3.5 9.0 1.0 3.5 9.0 4.0 3.1 4.0 3.0 4.0 3.0 3.0 4.0 3.0 3.0 4.0 3.0 3.0 4.0 3.0 4.0 3.0 4.0 4.0 3.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 4.0 <th< td=""><td></td><td>P1100</td><td>CHE DU PUJEAU FACE AU N° 040</td><td>83</td><td>63</td><td>7 - 1</td><td>U</td><td></td><td></td><td>Disponible</td></th<>		P1100	CHE DU PUJEAU FACE AU N° 040	83	63	7 - 1	U			Disponible
CHE DE LA BASTIDE AU N° 002 0 0 0.0 4.0 31 CHE DU BASQUIN 71 51 0.8 5.0 3.0 CHE DU BASQUIN 51 39 0.0 3.0 30 RTE DU HALOP AU N° 028 51 39 0.0 3.0 30 RTE DU HALOP AU N° 028 102 74 1.5 3.5 4CLOTURE - 22 RES PONT DE MARTIN AU N° 004 80 58 0.9 3.2 4CLOTURE - 22 CHE DE SANGUES AU N° 003 90 67 1.2 3.2 25 CHE DE SANGUES AU N° 003 86 67 1.3 3.0 25 RUE DE JEAN DE JEANNE 105 80 1.8 3.0 25 RUE DE LA COMETE AU N° 003 - LOT DE 87 60 1.0 3.5 8 RUE DE LA COMETE AU N° 003 - LOT DE 87 60 1.0 3.5 8 RUE SE LE PETIT JONCQUES 120 107 25 4.2 1		P1100	CHE DU PUJEAU	83	09		U, C			Disponible
CHE DU BASQUIN 71 51 0.8 5.0 31 CHE DU HALOP AU N° 028 51 39 0.0 30 30 RTE DU PONT DE MARTIN (DDE) 102 74 1.5 3.5 4 CLOTURE - 22 RTE DE SANGUES / CHE DU HALOP 104 86 2.0 3.5 4 CLOTURE - 22 RES PONT DE MARTIN AU N° 004 80 67 1.2 3.2 25 CHE DE SANGUES AU N° 003 90 67 1.2 3.2 25 CHE DU SARGENT AU N° 001 86 67 1.3 3.0 25 RUE DE JACOMETE AU N° 003 - LOT DE 87 60 1.0 3.5 8 RUE DE LA COMETE AU N° 003 - LOT DE 87 60 1.0 3.5 8 RUE DE LA COMETE AU N° 003 - LOT DE 87 60 1.0 3.5 9 RES LE PETIT JONCQUES 120 107 2.5 4.2 1		Pi100	CHE DE LA BASTIDE AU N° 002	0		0. 0	0.0			Disponible
CHE DU HALOP AU N° 028 51 39 0.0 30 30 RTE DU PONT DE MARTIN (DDE) 102 74 1.5 3.5 4 CLOTURE - 22 RTE DU PONT DE MARTIN AU N° 004 80 58 2.0 3.5 4 CLOTURE - 22 RES PONT DE MARTIN AU N° 003 80 67 1.2 3.2 25 CHE DE SANGUES AU N° 003 80 67 1.2 3.2 25 CHE DU SARGENT AU N° 003 86 67 1.3 3.0 25 RUE DE JEAN DE JEAN NE 86 67 1.8 3.0 8 RUE DE LACOMETE AU N° 003 - LOT DE 87 60 1.0 3.5 8 RES LE PETIT JONCQUES 120 107 2.5 4.2 1 ZI SYLVA 2.1 120 107 2.5 4.2 1		P!100	CHE DU BASQUIN	71	2 15	0 0	D. (31	Indisponible
RTE DU PONT DE MARTIN (DDE) 102 74 1.5 3.5 4 CLOTURE - 22 RTE DE SANGUES / CHE DU HALOP 104 86 2.0 3.5 4 CLOTURE - 22 RES PONT DE MARTIN AU N° 004 80 58 0.9 3.2 A CLOTURE - 22 CHE DE SANGUES AU N° 003 90 67 1.2 3.2 25 CHE DU SARGENT AU N° 001 86 67 1.3 3.0 25 RUE DE JEAN DE		P1100 (CHE DU HALOP AU N° 028	27	3000	0.00				Disponible
RTE DE SANGUES / CHE DU HALOP 104 86 2.0 3.5 4 CLOTURE - 22 RES PONT DE MARTIN AU N° 004 80 58 0.9 3.5 9 67 1.2 3.2 25 1.2 CHE DE SANGUES AU N° 003 90 67 1.2 3.2 25 25 1.2 CHE DU SARGENT AU N° 003 105 86 67 1.3 3.0 25 25 1.0 RUE DE JEAN		PI100	RTE DU PONT DE MARTIN (DDE)	102	22) Z	3.0		30	Débit faıble
RES PONT DE MARTIN AU N° 004 80 58 0.9 3.5 CHE DE SANGUES AU N° 003 67 1.2 3.2 25 1.2 25 1.2 25 1.2 25 1.2 25 1.2 25 1.2 25 1.2 25 1.2 25 1.2 25 1.2 25 1.2 25 1.2 25 1.2 25 25 4.2 1.2 1.2 25 1.2 25 25 4.2 1.2		P1100 F	RTE DE SANGUES / CHE DU HALOP	104	t co	<u>.</u> .	3.5		CLOTURE.	Disponible
CHE DE SANGUES AU N° 003 90 67 1.2 3.2 25 CHE DU SARGENT AU N° 001 86 67 1.3 3.0 25 RUE DE LA COMETE AU N° 003 - LOT DE PEYBIDEAU 87 60 1.0 3.5 8 RES LE PETIT JONCQUES 120 107 2.5 4.2 1 ZI SYLVA 21 120 107 2.5 4.2 1		PI100 F	RES PONT DE MARTIN AU N° 004	080	0 0	2.0				Disponible
CHE DU SARGENT AU N° 001 86 67 1.2 3.2 25 RUE DE JEAN DE JEANNE 105 80 1.8 3.0 1.8 3.0 RUE DE LA COMETE AU N° 003 - LOT DE PEYBIDEAU 87 60 1.0 3.5 1.0 3.5 RES LE PETIT JONCQUES 120 107 2.5 4.2 1.0		P1100 C	HE DE SANGUES AU N° 003	200	000	D. 0.				Disponible
RUE DE JEAN DE JEANNE 105 80 1.8 3.0 RUE DE LA COMETE AU N° 003 - LOT DE PEYBIDEAU 87 60 1.0 3.5 RES LE PETIT JONCQUES 120 107 2.5 4.2		P1100 C	HE DU SARGENT AU N° 001	2 0	00/	7.7	3.2		25	Disponible
RUE DE LA COMETE AU N° 003 - LOT DE 87 60 1.8 3.0 PEYBIDEAU 120 107 2.5 4.2 RES LE PETIT JONCQUES 120 107 2.5 4.2 ZI SYLVA 21 120 120 120		P1100 F	UE DE JEAN DE JEANNE	20 20	/0	£.	3.0			Disponible
RES LE PETIT JONCQUES 120 107 2.5 4.2 ZI SYLVA 21 120		PI100	UE DE LA COMETE AU N° 003 - LOT DE	,	00	8.	3,0			Disponible
ZI SYLVA 21 25 4.2 120		P1100 R	ES LE PETIT JONCOUES		00	1.0	3.5			Disponible
120			JSYLVA 21	021	107		4.2			Disponible
								120		Disponible

Commune: SALLES Date: 22/04/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-004-SALL

C.I.S : SALLES

N?4

160

ŝ

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services:

Matériel de Contrôle : Casomobile

1			Dispanible
Codes	Anomalies		
Capacité	•		
Pression	arandne	0 %	5
Pression	anhimmer (ر بن	2.
Débit à 1 bar		69	
Débit maximum		92	
Adresse	THUMOO A THOUSE OF THE STATE OF	TOT DE LA COMETE AU N. 012	
 Type	D1100	2	

Commune: SALLES Date: 18/05/2015

Tournée ressources en eau n°: 2015-SALLE-005-SALL

C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N

Autres services:

Matériel de Contrôle · Ca

Gestionnaire réseau N

Etat		Disponible	Disponible	Disponible	Disponible		Depit laible	Débit faible	Disponible	Disponible	Débit faible	Indisponible	Débit faible	Debit faible		Debit faible	Débit faible	Disponible	Disponible	Disponible	eldinonsi ()		Disponible
Codes	<u> </u>	22 - 25	22	22		30		30	25		30	. 44	30	30	30	000	30						
Capacité																							
Pression statique	4 5		4.0	4.0	4.0	4.0	. 6.	0 0		0.4	3.0		3.5	3,5	3.4				3.5	3.0	3,8	4.0	
Pression dynamique	12		0.0	0,0	0,0	0.0	0.0	00	0 0		0		0.0	0.0	0,0	00	2 0	0.7	0.	0.0	1,5	2.5	
Débit à 1 bar	65	n	5 6	000	48	45	44	40	43	2 (%	3	100	70	97	38	45	74	- 0	000	/7	82	120	
Débit maximum	85	89	2 2	7/	63	52	55	09	09	48	2	7.7		04	45	55	06	70	2 5	74	92	120	
Type	PI 00 RUE PIERRE DEYCARD/RUE SYLVAIN	PI100 RUE PIERRE DEYCARD AU N° 006	PI100 RUE PIERRE DEYCARD ALI N° 024	PITON RTE DE BILOS / CHE DU MOULIN DES		Ц - -	PITUU KIE DE BILOS AU N° 046	PI100 RUE SYLVAIN DORNON AU N° 016	PI100 RTE DU LANOT AU N° 008	Pi100 RTE DU BRAN / RTE DU LANOT	PI100 RTE DU LANOT (ECOLE)	P1100 RTE DU LANOT FACE CHE DE FRANCILI E	PI100 RTE DE JEAN ROUSS FACE CHE BARRAIL	PLE CALLED PLOOR RTE DE LAVIGNOLLE / RTE DE		PH00 RTE DE COMPOSTELLE AU N° 100	P1100 RTE DE LAFLEUR (LAVIGNOLLE) AU N° 001	PI:00 RTE DE LAFLEUR (LAVIGNOLLE) AU Nº 033	PI7C RTE DE CASTOR AU N° 183	BILLO RTE DE COMPOSTELLE (RELAIS		P1100 N° 007	PI:00 RUE DE CASTOR ALI Nº 064
°.	15 PI	34 PI	35 PI	61 PI	1		ה ה	64 PI1	17 PI1	63 PI1	18	19 PI1	62 PI1	24 Pi1	\dagger	79 PH	46 PH	47 PH	25 PI7	45	+	36 PI10	59 P11(

Commune: SALLES Date: 18/05/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-005-SALL

C.I.S : SALLES

N?5

161

ŝ

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services:

Matériel de Contrôle · Ca

	Etat	Disponible
	Codes Anomalies	
mobile	Capacité	120
iirole : Caso	Pression statique	
materiel de controle : Casomobile	Pression dynamique	
	Débit à 1 bar	
	Débit maximum	
	Adresse CHE DE CASTOR	
	Type	
1	1	1

Commune: SALLES Date: 05/10/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-011-SALL

C.I.S : SALLES

reserves

Représentants: Mairie N

Gestionnaire réseau N

Matériel de Contrôle : Sans Autres services:

		Τψ	1	4.	(1)	Т-	Т-	_					_
j	Etat	Indisponible	Disponible	Disponible	Indisponible	Disponible	Disponible	Disponible	Disponible	Disponible	Disponible	Disponible	Disponible
Codes	Anomalies	81			77							-	
Canacité		09	06	06	06	06	06	120	09	09	120	300	120
Pression	statique												
Pression	ahuaundne												
Débit à 1 har													
Débit													-
Adresse	LD PERRIN CHE DE CACHAOU	LD GROLLET	LD LA MOI I F	LD HOURCET	RTE DE LAVIGNOLI E / CHE NE HEI ITGE	LD BEGUEY	CHE DE PIRON / CHE DE LA FLEUR	CHE DU TUTOU	CHE D'ARNAUTILLE AU N° 018	ZI SYLVA 21	CHE DU MOULIN DES VACHES	CHE DU BARRICOT FACE AU N° 004	
Туре	CC	ĸ	ď	ď	C.	CX.	2	۳.	2	R N	PE	2	
Š	53	35	36	37	88	39	139	140	43	44	51	52	



Reçu le 1 1 MAI 2016

SUAT

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental,

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer SUAT/Unité planification Cité Administrative Rue Jules Ferry - B.P. 90 33090 BORDEAUX Cedex

A l'attention de Madame POUYATOS

Bordeaux, le

1 0 MAI 2016

Groupement Opération Prévision
Service Prévision
GOP/PRS/BEPNat/ASD/NPS/A.35821/2016 - 48458
Vos réf.: V/Transmission en date du 24 mars 2016
Affaire suivie par capitaine Christophe TEYSSIER et lieutenant Yvan DUBOURDEAU

Objet : Plan Local d'Urbanisme – Porter à connaissance Commune de LE BARP

P.J. : - Fiches de contrôle des points d'eau

Annexe « Les voies engins »
 Annexe « Les voies échelles »

- Annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – Principes généraux »

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur la défense incendie de la commune de Le BARP dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, au titre du Porter à Connaissance.

1. Réglementation applicable

Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours. Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Elle doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS. Les principes sont énoncés dans l'annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – Principes généraux ».

Les zones exposées à un risque majeur

La commune étant classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée aux risques risques de feu de forêt et de retrait gonflement des argiles, il convient d'annexer au PLU le ou les éventuels Plans de Prévention des risques approuvés par l'autorité préfectorale.

Les règles de débroussaillement doivent être incluses dans le règlement du plan d'urbanisme (article L. 134-6 du code forestier).

S'agissant des obligations liées à des exploitations ou installations particulières, l'implantation de bâtiments industriels est interdite à moins de 20 m des peuplements résineux. Cette distance est portée à 30 m pour des installations classées, soumises à déclaration ou à autorisation, représentant des risques particuliers d'incendie ou d'explosion (Article 2-3-3 du règlement de protection de la forêt contre l'incendie).

2. Analyse de la défense incendie existante

A l'analyse des documents transmis et au vu des éléments techniques en possession du SDIS, certains secteurs géographiques bâtis laissent apparaître une défense incendie insuffisante.

2.1. Les secteurs ci-après sont dépourvus de défense incendie

Pioussec, Roques, Le Barbareau, Chinoy-jean, Maison Neuve, Intersection P.2 de Longwy et P.15 de Sardinon, Guillaume, Le Layat / Poulange, Labroque / Hauturotte, Le Merle, Berthoumieu / le Tic, Simonic / Jaugut, Salouates, Maison Rouge, P.5 de Tournebride lieu-dit Houguey Long, P.1 des Ardennes aux lieux-dits le Merle et le Merle II, Lasserre, la Carpenteyre, Bézin, Jean Boué, Tournebride, Mahon, St Jacques, Lestagieu, Pierrot Vignolle, Magenta, Sarroc de la Peyre, Malande, Bellebiste, Lande des 3 Todins, Camparian, Papalos.

2.2. Les secteurs ci-après sont insuffisamment défendus pour un risque courant, car les ressources en eau présentent un débit insuffisant ou sont trop éloignées du bâti à défendre

Le Marais, Tastous, la Coye, Tulier, Mariotte, Barrat Néou.

Pour pallier ces carences en eau, il convient de déterminer avec le chef du centre de secours de Salles les mesures à mettre en place pour obtenir les moyens hydrauliques nécessaires et adaptés, en fonction des risques (renforcement ou maillage de réseau, implantation de bouches ou poteaux incendie normalisés, création de réserves d'eau auto-alimentées, etc.).

3. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Directeur Départemental, Conel Deminique MATHIEU

Colonel Jean-Paul DECELLIERES

Copies pour information à :

Monsieur le chef du Groupement Sud-Ouest

Monsieur le chef du CIS Salles

- Mairie de Le Barp

Commune: LE BARP Date: 27/04/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-012-SALL

C.I.S: SALLES

Représentants: Mairie N

Gestionnaire réseau N

25 - 38 (1) - 39 (1) Anomalies Codes 10 - 25Capacité Matériel de Contrôle : Casomobile Pression statique 3.3 3.5 33 3,00 3,3 3.4 3.4 Autres services dynamique Pression 0.0 43 2.7 00 4 2.0 2.7 Débit à 1 bar 107 54 64 86 78 86 maximum Débit 120 120 120 120 120 9 77 Adresse

Disponible

Etat

Disponible Disponible

Disponible Disponible Disponible Disponible Disponible Disponible

Disponible

Disponible

Disponible

Disponible

Disponible

Disponible

Disponible Disponible Disponible Disponible

22 - 25 0 3.4 0 4 14 () *) 9 φ 93 83 3.6 55 65 4.0 2.7 တ 4 0 5 9 2.0 2.2 2.5 -1 4 N N ď 102 75 83 103 77 83 73 75 72 75 84 99 112 120 105 107 110 96 102 120 11 89 92 90 AIRIALS LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU CABEUIL LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU HAPCHOT LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU QUARTHE LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU GARBAYE LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU PI100 ALL CLAUDE MONET AU N° 001 - LOT LES ALL PAUL CEZANNE AU N° 013 - LOT LES LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LA ALL EDGAR DEGAS AU N° 001 - LOT LES P!100 | IMP DE LA PINEDE / RTE DE CASTOR PI100 RUE DES BOUVREUILS AU N° 011 P1100 RUE DES ALOUETTES AU N° 008 PI100 RUE DE CASTOR AU Nº 158 PI100 RUE DE CASTOR AU Nº 088 P!100 CENTRE CEZAME AUTISTES RUE DES LILAS AU N° 011 PI100 RTE CASTOR AU Nº 031 PI100 AVE DES PYRÉNÉES GARBAYE AIRIALS AIRIALS GALIP Type P1100 PI100 P1100 PI100 PI100 P1100 P1100 P1100 | P1100 P1:00 100 ž 52 9 51 50 43 4 こ 110 112 44 54 <u>--</u> 9 93 29 (7) 55 V

Commune: LE BARP Date: 27/04/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-012-SALL

C.I.S : SALLES

N21

Représentants: Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services

Matériel de Contrôle : Casomobile

Š	Туре	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes	Etat
								Allollalles	
30	P1100	P1100 RUE DES ALOUETTES ALL Nº 042	0						
	0	RIEDES ALOHETTISSET PUR DE	1ZU	92	2.5	3.8	_		Oldinogram
40	P1100	PI100 NOTE DES ALOGETTES/RUE NIO DE	120	120	3.0	α m			algillodelo
84	P1100	PI100 ALL DES MIMOSAS AU N° 012	103	00					Disponible
CP	01100	NID DE L'AGASSE - RUE NID DE L'AGASSE	2	00	7.7	4.0			Disponible
4	00:11	AU N° 013	120	120	3.1	0			
5.4	סויום	PITON NID DE L'AGASSE - ALL DES BOUTONS D'OR				2			Disponible
		AU N° 005	109	72	1.4	3.7			
47	Pi100	NID DE LAGASSE - ALL DES BOUTONS D'OR			:	jo.			Disponible
		AUN 016	711	89	د . دن	3.9			Disposible
400	PI100	NIO DE L'AGASSE - ALL DES VIOLETTES AU	120	94	2.2				
Ü	00 7:10	NID DE L'AGASSE - ALL DES VIOLETTES ALL			7:7	0.4			Disponible
5	5	N 008	120	100	2.7	4.0			
									Disponible

Commune: LE BARP Date: 30/04/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-013-SALL

C.I.S: SALLES

N?3

Représentants: Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services:

Matériel de Contrôle : Casomobile

T tat		Disponible	Disponible		Disponible	Disponible	Disponible	Disnonihla		Disponible	Disponible	ם ב	Disponible	Disponible	-	nible	nible	nible	nible		_
ú		Disp	Dispo	- 1	Disp	Disp	Dispo	Dispr		Dispo	Dispo	2	Dispo	Dispo		Disponible	Disponible	Disponible	Disponible		Disportible
Codes	Anomalies		38 (1)	1810	4 cloture			7 coffre EDF - 10	40 00 (4)	10 - 38 (1)			22 - 35 - 46 - 47					25			
Capacité																					
Pression		3.9 9.1	3.9	4.0	5 4	2 (ري س	9 80 7	3.7		တ္	.00	5 .	0.0	3.8	0.00			3,2	3.5	
Pression dynamique	000	0.0	2.5	3.0	3.0		0,0	2.8	2.4	0	7.7	0	5		2.0	00	7	- (8.	2,5	
Débit à 1 bar	120	02	95	120	109	120	07.	200	68	40	00	105	120	9	70	70	7.1		80	800	
Débit maximum	120	0 1	11/	120	120	120	0 0	120	109	120	04	120	120		100	92	94	03	2	120	
Type	PIGO AVE DE GASCOGNE - EGLISE	PI100 AVE DES PYRÉNÉES ALINI 020		THE DESPEKTIVITATION OF LA CARREYRE	PI100 ALL DES COLS VERTS AU N° 009 / ALL DES PERDRIX	P1100 RUE DES PALOMBES / ALL DES PERDRIX	P1100 RUE DE LA CARREYRE	CENTRE COMMEDCIAL STATES	PI100 SEWINE COMMENCIAL - RUE DE LA CARREYRE	PI100 AVE DU MÉDOC FACE RUE DES ROUGES	の出りようり	PI100 LOT DU LUCANDREAU	PISOU AVE DU MÉDOC - BOSQUET DU	PIGOD ROSOLITA DI LI DANDERA LA	ECCACE DO LOCAINDREAD AO N. UST	PI100 AVE DE GASCOGNE AU N° 020	P1100 RUE PRINCE NOIR AU N° 015	PHOS RUE PRINCE NOIR AU Nº 040		CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR O	PLACE FOR THE GARDE - ALL MAURICE RAVEL ALL Nº
°×	<u>5</u>	100		1	39 P	33 P	36 P		<u>a</u> .	2		<u>a</u> .	100,	2	+	13 PI	10 PI	28 PI	٥		<u>a</u>

Commune: LE BARP Date: 30/04/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-014-SALL

C.I.S : SALLES

N?4

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Matériel de Contrôle : Casomobile

Autres services:

ž	Type		Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes	Etat
27	PI100	AVE DE GASCOGNE - FACE GYMNASE	06	79	α	. 0			
, (C)	P1100	ALL CHARLES BAUDELAIRE ALI Nº 002	Ca		0	0.0			Disponible
14	01100		00	200	0.4	4.0		4 clôture	Disponible
j: 1	S .	711	99	09	1.0	4.2			
د. اک	P1100	ALL CHARLES BAUDELAIRE AU N° 012	70	57	0.0	3			Uisponible
16	P1100	ALL LOUIS ARAGON AU N° 040	73	62	-				Disponible
37	PI100	CENTRE CULTUREL	95	77	0.00	5 5			Disponible
4	P1100	CHE DE LA SCIERIE	75	0	2 6	7,4			Disponible
101	P1100	CHE DE LA SCIERIE FACE CPI I E RARP	0 0		0.	3.5			Disponible
26	P170	AVE DU SAUTERNAIS - SIMONIC	9 6		0,0	3.0			Disponible
Li Ci	2	1 L	701	101	3.0	5,0			Disposible
000	00:17	CHE DE POULANGE / AVE DE CHANTIER	73	54	4	r.			Digition of the control of the contr
ω 7-	P1100	RUE DE ACHON / RUE DES ÉCOLES	69	80					Disponible
62	P1100	RUE DES ECOLES / CHE DU PUJOUII FT	C		0.00	7.0			Disponible
<u>0</u>	P1100	ALL JEAN COCTEAU	0 0	10 0	0.	5.0			Disponible
23	Pittoc	PITO ALL FRANCOIS MALIBIAC ALLAIS SSS	0	09	10	5.0		4 clôture	Disponible
		SOO NOT SOON SOON	98	65	1.2	4.8		9.	
93	P:100	RUE DES ECOLES FACE À L'ECOLE	83	64	0	, u			Uisponible
25	P1100	PI100 ALL DE BAILLET AU N° 008	85	78	2 7				Disponible
56	P1100	RUE DES ARDENNES	81	99	i -			25	Disponible
22	P1100 F	RUE DES ARDENNES AU N° 014	5 7	3	0.	φ.			Disponible
20	00,10		5	54	0.0	8			Disnopibio
7		FIGURAL DES ARDENNES AU N 024	51	47	0.0	C			מומוווווווווווווווווווווווווווווווווווו
20	P1100	P1100 IIVIP DES CHEYREUILS / RUE DES	100	83				00	Débit faible
09	PI100 /	PI100 ALL JEAN COCTEAU (EN FORET)	78	1 7		2.			Disponible
					2.1	6.9			Disponible

Commune: LE BARP Date: 27/04/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-015-SALL

C.I.S : SALLES

n?4

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Matériel de Contrôle : Casomobile Autres services:

Š	Туре	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression	Capacité	Codes	Ü
24	F1100	ZA BRIC EN BRUC	120	7.0		ankiina		Anomalies	Eral
53	P1100	P1100 ZA BRIC EN BRUC	0 7	7.6	7.0	5.0		38 (1)	Disponible
104	P1100	ZA FYRIAI IS RDIC EN DDI IC	0	06	2.0	5.0		17	Dispondie
105	0110		120	96	2.0	5.0			
3	3	THOUSE ETRIALIS BRIC EN BRUC	108	69	1.5	5.0			Dispositible
193	P1100	PI100 ZA EYRIALIS BRIC EN BRUC	103	86	25) L		35	Disponible
102	P:100	Pi100 ZA EYRIALIS BRIC EN BRUC		3		0.0			Disponible
82	P1100	Pi100 ZA LASERIS 1	117	CO				44	Indisponible
က	P1100	PI100 ZA LASERIS 1	- 7	70	Ω	5,0			Disponible
84	PI100	Pi100 ZA LASERIS 1	0 0	000	2,0	5.0		38 (1)	Disponible
85	P1100	P1100 ZA LASERIS 1	5 5	90	2.0	5.0			Disponible
98	P1100 ;	PI100 ZA LASERIS 1	71-	88	2,0	5.0			Disponible
107	P1100 2	P1100 ZA LAZERIS	0	87	2.0	5,0			Disponible
108	PI100 2	PI100 ZA LAZERIS						2 accès fermé	Indisponible
103	P1100 Z	ZA LAZERIS						2 acces fermé	Indisponible
5	P1100 F	RD 5 - TASTOUS	70	2				2 accès ferme	Indisponible
32	P1100 RD	RD 5 - LE MARAIS	2 4	0 0	0,1				Disponible
38	PI100 Z	PI100 ZA LASERIS LES GARGAILS	3	00	0.1	5.5			Disponible
S S	PI100 Z	PI100 ZA LASERIS LES GARGAILS						2 accès ferme	Indisponible
90	P1100 Z	PI100 ZA LASERIS LES GARGAILS						2 acces ferme	Indisponible
35	P1100 R	P1100 RUE DES SABLIÈRES - LES GARGAILS	40	000				2 acces fermé	Indisponible
57	P!100 C	P1100 CHE DE CAMP BEIL	0 0	000	0.0	3.0		30	Dèbit faible
	-		Q [†]	36	0.0	4,0		30	Débit faible

Commune: LE BARP Date: 27/04/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-015-SALL

C.I.S : SALLES

n?4

Représentants: Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services:

Matériel de Contrôle

			_		
	Ĺ	Etat	.	Debit faible	Indisponible
	Codes	Anomalies		30	44
mobile	Capacité	•			
irrole : Casc		erandne	200	0.0	
materiel de controle : Casomobile	Pression	onb	0.0		
	Débit à 1 bar		30		
	Débit maximum		36		
	Adresse	PHON CHE DESCRIPTIONS	CIL DES GARGAILS	114 PI100 ZA EYRIALIS BRIC EN BRIJC	
	Туре	Dillo		PI100	1.5
	Š	0.0 UC	3	114	

Commune: LE BARP Date: 06/10/2015

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-018-SALL

Représentants :

C.I.S : SALLES	SALLI	ES	ł	Au A	Representants: Autres services	: Mairie N		Gestionnaire réseau N	N DE	
reserves	S			Ma	Matériel de Contrôle : Casomobile	itrôle : Caso	olidom			
						. 202	פופס			
Z	Туре	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression	Pression	Capacité	Codes	100	
56	œ	AVE DE DOUENCE				Standag		Anomalies		
99	D.	FMINELID					120		Disponible	
								77 - 60 Aébit at		
. 82	r	ZA LASERIS LES GARGAILS					08	réalimentation inconnu	Indisponible	
වර	01	ZA LASERIS 1					120		Disponible	
94	מ	ZA LASERIS 1					120		Disponible	
98	Œ	ZA LASERIS 1	-				120		Disponible	
106	Œ	ZA EYRIALIS BRIC EN BRUC					120		Disponible	
113	R	LOT HAUREUILS CHE DES BOLII ANGERS				#	400		Disponible	
5							120		Disponible	

Disponible

* 1 1 1 1 1 1

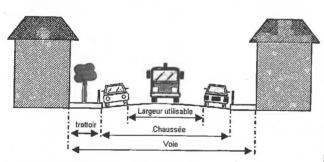
Elles permettent le déplacement et le stationnement des véhicules d'incendie et de secours normalisés.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (art. CO2-§1 « voie utilisable par les engins de secours »).
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A- voie utilisable par les engins des services de secours et de lutte contre l'incendie).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES

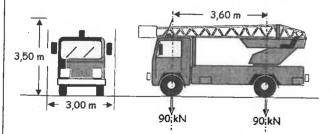
La « voie engins » est une voie dont la chaussée répond aux caractéristiques suivantes quel que soit le sens de la circulation suivant lequel elle est abordée à partir de la voie publique.



Largeur utilisable : ≥ 3 mètres (bandes réservées au stationnement exclues)

Force portante

- calculée pour un véhicule de 160 kilos newtons
- avec un maximum de 90 kilonewtons par essieu,
- ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum



Résistance au poinçonnement :

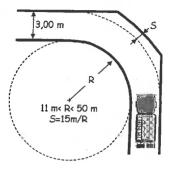
80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²

Rayon intérieur minimum de braquage :

R >11 mètres

Sur largeur

S = 15/R dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)

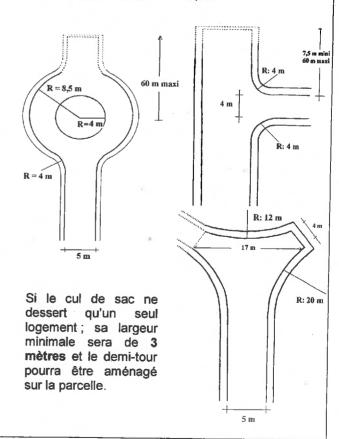


Hauteur libre de passage : 3,50 mètres



Voie en cul de sac >60 mètres

La voie doit permettre le croisement des engins en ayant une largeur utilisable de **5 mètres** et permettre leur demi-tour par la mise en place de l'une des trois solutions ci-après

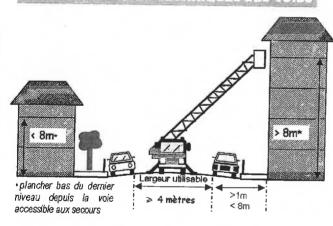


Les échelles empruntent les « voies engins » pour se déplacer. Mais elles doivent disposer de « voies échelles » pour permettre leur mise en station au droit des façades des bâtiments. Elles doivent pouvoir accéder aux différents niveaux, supérieurs à 8 mètres et inférieurs à 28 mètres (échelle de 30 mètres).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (art. CO2-§2 « section de voie utilisable pour la mise en station des échelles aériennes ».
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A- voie utilisable pour la mise en station des échelles).

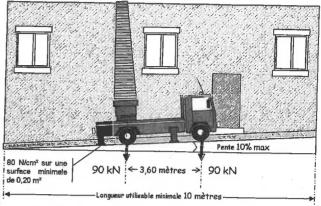
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES



Largeur utilisable : ≥ 4 mètres

(bandes réservées au stationnement exclues)
Lorsque la voie est en impasse, la largeur utilisable doit
être portée à au moins 7 mètres pour les
Etablissements Recevant du Public

- Longueur utilisable : ≥ 10 mètres
- Distances vis-à-vis des façades
 - voie échelle en parallèle : > 1m et < 8m
 - voie échelle perpendiculaire : <1m
- Pente de la section de mise en station ≤ 10%
- Force portante :
- calculée pour un véhicule de 160 kilos newtons



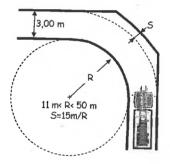
- avec un maximum de 90 kilos newtons par essieu,
- ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum
- Résistance au poinçonnement :
 80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²

> Rayon intérieur minimum de braquage :

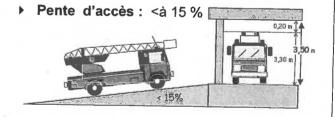
R >11 mètres

> Sur largeur :

S = 15/R dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)



▶ Hauteur libre de passage : 3,50 mètres



Disposition par rapport à la façade

La disposition des « voies échelle », parallèles ou perpendiculaires aux façades doit permettre à une échelle aérienne d'atteindre toutes les baies situées entre 8 et 28 mètres, soit directement ou par des balcons ou terrasses à partir de points d'accès distants de moins de 20 mètres.

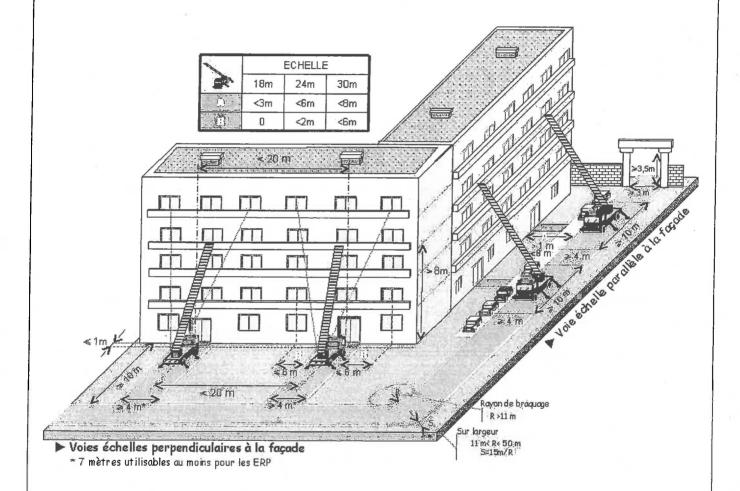


ACCESSIBLITÉ AUX VÉHICULES D'INCENDIE ET DE SECOURS

ANNEXE LES VOIES ECHELLES

2/2

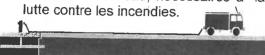
ochema general caracteristiques



I. Généralités

Objet

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) doit permettre au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de disposer des ressources en eau, nécessaires à la



Cadre réglementaire

- Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire ou par transfert de compétence le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sont chargés de la DECI.
- ◆ La circulaire 465 du 10 décembre 1951, référence les types de ressources susceptibles de participer à la DECI, en milieu urbain et rural et les dimensionne en débit, volumes, distances...

Référentiel complémentaire

Le document technique « D9 », établi par plusieurs partenaires publics et privés (CNPP, FFSA, INESC) constitue un guide pratique pour le dimensionnement des besoins en eau.

▶ Le statut des Ressources En Eau (REE)

- Les REE publiques, financées par les communes ou les EPCI, sont implantées sur le domaine public, elles participent à la défense collective.
- ◆ Les REE privées sont implantées sur le domaine privé, elles participent à la défense d'enjeux privés ou publics après convention.

Les acteurs de la DECI

- Les communes où EPCI en charge de la DECI publique
- Les gestionnaires de réseau missionnés par les communes et EPCI
- Les propriétaires et gestionnaires de ressources privées
- Le SDIS utilisateur des ressources mises à sa disposition pour remplir ses missions.

II. Typologie des ressources

II.1. Les ressources raccordées à un réseau d'eau sous pression

Les hydrants standards, normalisés (NFS 62-200)

Bouches Incendie (BI)



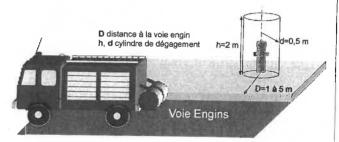
NFS 61211



Poteaux Incendie (PI)

Ils doivent :

- fournir un débit de 17 l/s ou 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar (avec une pression maximum de 8 bars)
- être à 5 mètres au plus d'une « voie engins »*
- disposer d'un volume libre de dégagement pour permettre leur mise en oeuvre
- avoir des prises orientées vers la « voie engins » pour les poteaux
- être signalés pour les bouches



*Les caractéristiques « voie engins » sont précisées dans la fiche correspondante



Les autres prises d'eau

Elles peuvent, à défaut d'autres ressources, participer à la DECI.

Poteaux Incendie de 70 mm



NF S 61 214 30 m³/h à 1 bar

Poteaux et Prises sur réseau d'irrigation agricole



60 m3/h à 1 bar

PRINCIPES GENERAUX

II.2. Les ressources non raccordées à un réseau sous pression

Elles constituent une capacité 120 m³ et plus. Elles doivent être desservies par une « voie engins », disposer d'une aire de manoeuvre pour permettre la mise en aspiration d'un ou plusieurs Engins Pompe

- Points d'eau naturels, étangs, lacs, retenues, canaux, cours d'eau, mares...
- Les réserves aménagées, à l'air libre, fermées ou enterrées. Voir fiche « réserves DECI »



Si elles sont ré-alimentées en continu par un réseau d'eau sous pression, fournissant au moins **15 m³/h**, leur capacité peut être diminuée, dans la limite de **30 m³** (= 2 fois le débit horaire d'appoint).

Les piscines privées ne sont pas considérées comme des ressources dans la mesure où la pérennité de présence d'eau, de situation juridique et d'accessibilité aux engins lourds n'est pas garantie.

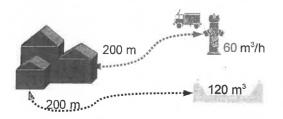
III Dimensionner la DECI

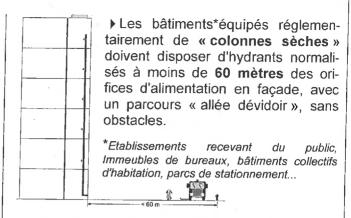
Le dimensionnement de la DECI en débit, capacité, distance vis à vis des enjeux à défendre dépend du niveau de risque, notamment du potentiel calorifique à éteindre ou préserver.

III.1. Le risque « courant »

Les principes de dimensionnement sont donnés par la circulaire 465 du 10 décembre 1951 :

▶ Disposer de 120 m³ utilisables en 2 heures, à moins de 200 mètres du risque à défendre, soit avec des hydrants fournissant 60m³/h pendant 2h00 ou par défaut avec une capacité de type réserve ou point d'eau naturel de 120m³, disponible et accessible en permanence





III.2. Prise en compte du risque « faible »

La lettre préfectorale du 10 mai 2004 caractérise la notion de **risque bâtimentaire « faible »** pour les constructions isolées, de type R+1 au maximum, d'une surface totale de plancher de 130 m² au plus.



Les capacités des REE peuvent être ainsi réduites :

- Prioritairement par un hydrant fournissant 45m³/
 h ou une réserve ré-alimentée d'un volume de 30 m³, à moins de 200 mètres du risque.
- Accessoirement par un hydrant normalisé ou une réserve ou point d'eau naturel de 120 m³, à moins de 400 mètres du risque à défendre.

III.3.Le risque particulier

Il concerne des secteurs d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux forts, associés à un risque important de développement et de propagation d'un incendie. Le dimensionnement est réalisé au cas par cas.

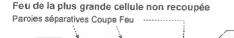


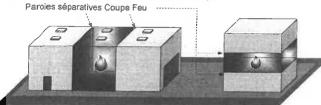


▶ Evaluation du débit simultané pour l'extinction à maintenir pendant 2h00 ou 3h00 pour certains risques.

Elle s'effectue en général sur la base de la plus grande surface de bâtiment ou de stockage extérieur combustible non recoupée, à éteindre.

Le recoupement est réalisé par des parois ou planchers coupe feu 1h00, 2h00, 3h00 ou par des distances d'isolement de 5 à 10 mètres ou résultant de l'étude de la modélisation des flux thermiques pour un risque industriel.





Le guide pratique « D9 », propose une évaluation pour les habitations, bureaux, Immeuble de Grande Hauteur, Etablissements Recevant du Public, sites industriels.

Potentiel calorifique *	Débit d'extinction**
Modéré	500 1 /min / 500 m ²
Important	1000 i /min / 500 m ²

- *Le potentiel calorifique, ⇒ énergie thermique susceptible d'être émise. Il dépend de la nature et de la masse des combustibles concernés.
- ** Débit total pour l'extinction de la plus grande surface, à maintenir pendant 2h00 ou 3h00 pour certaines activités industrielles, ou la capacité équivalente.
- Recensement des ressources existantes susceptibles de participer à l'extinction.

Sont comptabilisées, toutes les ressources privées et publiques disponibles à 400 mètres au plus, pour la plus éloignée. La ressource disponible la plus proche doit néanmoins être située à moins de 200 ou 100 mètres suivant les rubriques pour les installations classées.

Confrontation Débit total pour l'extinction / ressources disponibles.

La différence des deux indique les ressources à créer pour satisfaire au dimensionnement.

Exemple:

Création d'un nouveau bâtiment de 6000 m²

- ▶ Plus grande surface non recoupée : 2000 m²
- ▶ Potentiel calorifique modéré : 500 l pour 500 m²
- ▶ Débit d'extinction : 4x500=2000 l/min=120 m³/h
- ▶ DECI existante: 1 hydrant 60m³/h à 100 mètres
- ▶ Déficit de DECI: 60m³/h à créer sous forme d'un 2ème hydrant si le réseau d'eau peut fournir 120 m³/h pendant 2 heures ou une réserve de 2x60= 120m3 en complément.

III. 4. Les projets d'urbanisme

Pour les projets d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale, Zone d'Aménagement Concertée...), les principes de dimensionnement ci-après sont utilisés ·

Niveaux de risque	Dimensionnement
Risques courants	60 m³/h à moins de 200 mètres des accès aux bâtiments.
Risque courant « fort » Zone artisanale Zone urbaine dense Zone mixte	120 m³/h à moins de 200 mètres des accès au bâtiment le plus défavorisé
Risques particuliers Ex : Zones industrielles	> 120 m³/h avec des ressources réparties de 100 à 400 mètres des enjeux à défendre

IV Gestion et suivi des REE

Recensement des REE

SDIS répertorie l'ensemble des ressources utilisables au sein d'une base de données départementale et les reporte sur la cartographie opérationnelle utilisée par les unités d'intervention.



Il établit une numérotation unique des ressources publiques et privées, à l'échelle départementale afin de pouvoir assurer un suivi cohérent de leur disponibilité.

▶ Entretien et contrôle des REE

gestionnaires des ressources publiques ou privées doivent en assurer le suivi et l'entretien, pour garantir leur disponibilité (débit/pression ou capacité) ainsi que leur accessibilité permanente.



Le SDIS effectue annuellement une reconnaissance opérationnelle de toutes les REE publiques afin de vérifier leur présence, leur accessibilité, leur signalisation et la présence d'eau.

En complément, il effectue également vérification débit/pression des hydrants publics pour évaluer leur viabilité opérationnelle, sauf pour les communes qui ont pris en charge le contrôle de leurs ressources.

Les anomalies relevées sont transmises au Maire ou au Président d'EPCI responsable de la DECI publique.

Les gestionnaires de ressources privées et les communes qui assurent elles-même le contrôle de leurs ressources transmettent annuellement les résultats au SDIS afin de mettre à jour la base de donnée départementale des ressources en eau.

▶ Disponibilité/ indisponibilité des REE



Les indisponibilités de ressources publiques ou privées et leur remise en disponibilité doivent être signalées au SDIS par leur gestionnaire, afin que les unités opérationnelles susceptibles d'intervenir puissent le prendre en compte.

▶ Consultation et attestation

Le SDIS conseille et rend des avis aux Maires ou au Préfet sur les documents d'urbanisme, les dossiers d'autorisation d'exploiter (Etablissements Recevant du Pubic, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement...).

Il n'est pas habilité à délivrer une autorisation, un certificat, une attestation, un acte d'urbanisme liés à la défense extérieure contre l'incendie.

Les responsables de la DECI (Maire ou Pdt d'EPCI), les gestionnaires de réseau sont compétents pour attester de l'état et des caractéristiques débit/pressions ou de la capacité des équipements.

▶ Créations, modifications des REE

Le SDIS doit au préalable être consulté pour les créations, modifications ou suppression de ressources.

▶ Pour les nouveaux hydrants, une attestation de conformité, délivrée par l'installateur (équipement normalisé) et le per gestionnaire de réseau (caractéristiques débit/pression suffisantes) doit être transmise au Groupement Opération Prévision du SDIS pour qu'ils soient référencés.



▶ Pour les nouvelles réserves d'eau ou aménagement de points d'eau naturels, le SDIS doit être sollicité pour effectuer un essai de mise en oeuvre avant de les répertorier comme ressources opérationnelles.

